L'Ardenne Prévoyante

Différents par volonté et par nature.

CRITÈRES DE SEGMENTATION RC VIE PRIVÉE

10/2023

Nos critères de segmentation sont le résultat d'études statistiques. Ces études démontrent que le nombre et/ou la gravité des sinistres a un lien direct avec des caractéristiques tenant à la personne et/ou au bien assuré. Ces caractéristiques permettent de définir un niveau de risque représenté par la personne et/ou le bien à assurer. En fonction du niveau de risque en termes de fréquence ou de coût des sinistres, AXA accepte ou non le risque et établit le tarif adéquat.

CRITÈRES D'ACCEPTATION

Les critères suivants sont pris en consid.ration pour l'acceptation de la garantie RC Vie privée et ses options.

RC VIE PRIVEÉ

- L'historique sinistre : ce critère se justifie par le fait que, sur base des statistiques, il est démontré que la sinistralité passée a une influence sur la fréquence ou la gravité des sinistres futurs.
- Les antécédents négatifs : si un candidat preneur d'assurance ou le bien à assurer a été impliqué dans une ou plusieurs hypothèses ci-après, nous avons observé que la fréquence des dommages et(ou) leur coût sont(est) plus élevé(s). Cela peut expliquer un refus d'assurance : par exemple en cas de dommage intentionnel, de fraude ou dissimulation d'information, de non-paiement de prime, ...

PROTECTION JURIDIQUE VIE PRIVEÉ, RC CHEVAL, OPTION PREMIUM

- L'acceptation de ces garanties est subordonnée à la souscription de la garantie RC Vie privée. Nous n'avons pas de critère d'acceptation spécifique à ces garanties.

RC CHEVAL

- Est assurable la RC du fait de la propriété d'un cheval de selle.

DOMMAGES AUX CHEVAUX

- Sont assurables les chevaux de selle (et poneys) dont vous êtes propriétaire et dont la valeur n'excède pas 15.000 euros.

RC IMMEUBLE

- Est assurable la RC du fait de la propriété d'un terrain de plus de 5 hectares.

CRITÈRES DE TARIFICATION ET D'ÉTENDUE DE LA GARANTIE

En complément aux critères d'acceptation ci-dessus, des critères sont pris en considération pour le calcul de la prime d'assurance RC Vie privée/PJ Vie privée/RC Cheval et fixer l'étendue des garanties ou couvertures. Notre objectif est de prévoir une prime qui tient compte du risque présenté et des dommages que nous serons amenés à indemniser. Les éléments ci-dessous contribuent à ce calcul :

RC VIE PRIVEÉ, PROTECTION JURIDIQUE VIE PRIVEÉ

- **Le statut familial** : ce critère s'explique, sur base des statistiques, par le fait que la fréquence ou la gravité des sinistres diffère selon la composition du ménage et le nombre des personnes assurées par le contrat.
- **L'âge du preneur** : ce critère s'explique, sur base des statistiques, par le fait que la fréquence ou la gravité des sinistres diffère selon l'âge des personnes assurées par le contrat.
- **La souscription combinée avec la garantie incendie** : ce critère prend en compte la diminution de frais de gestion d'une police combinée et la complémentarité de garantie dans le cadre de la RC immeuble couverte dans les garanties de base du contrat habitation.

OPTION PREMIUM

- **Le statut familial** : ce critère s'explique, sur base des statistiques, par le fait que la fréquence ou la gravité des sinistres diffère selon la composition du ménage et le nombre des personnes assurées par le contrat.

RC IMMEUBLE

- **La superficie du terrain** : ce critère se justifie par le fait que plus le terrain est grand, plus le risque de survenance d'un sinistre mettant en cause la responsabilité de l'assuré peut augmenter.

RC CHEVAL, DOMMAGES AUX CHEVAUX

- **Le nombre de chevaux** : ce critère se justifie par le fait que plus il y a de chevaux, plus le risque de survenance d'un sinistre mettant en cause la responsabilité de l'assuré peut augmenter (cette couverture est gratuite jusqu'à deux chevaux).

DOMMAGES AUX CHEVAUX

- **La valeur de chaque cheval** : ce critère se justifie par le fait que plus la valeur de chaque cheval à assurer sera élevée, plus le risque de gravité du sinistre peut augmenter.

Vous avez besoin de vivre confiant et d'envisager l'avenir en toute sérénité.
Notre métier est de vous proposer les solutions qui protègent votre entourage et vos biens en vous aidant à préparer activement vos projets.



Retrouvez l'ensemble de vos services
et documents contractuels
sur www.ardenneprevoyante.be

L'Ardenne Prévoyante *est une marque de AXA Belgium • S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979)*
Siège : Place du Trône 1, 1000 Bruxelles (Belgique) • N° BCE : 0404.483.367 – RPM Bruxelles
Internet : www.ardenneprevoyante.be • Tél. : 080 85 35 35 • e-mail : ap@ardenneprevoyante.com

Adresse de correspondance : avenue des Démineurs 5, 4970 STAVELOT (Belgique)

Inter Partner Assistance, *S.A. d'assurances agréée sous le n° 0487 pour pratiquer la branche assistance (A.R. 04-07-1979 et 13-07-1979, M.B. 14-07-1979)*
Siège social : Boulevard du Régent 7, 1000 Bruxelles (Belgique) • N° BCE : TVA BE 0415.591.055 RPM Bruxelles

Legal Village S.A.
Siège social : Rue de la Pépinière 25 1000 Bruxelles (Belgique) • Internet : www.legalvillage.be • Tel. : 02 678 55 50 • mailto: info@legalvillage.be • nr BCE : TVA BE 0403 250 774 RPM Bruxelles

4187291–202310